

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2503

18 novembre 2010

SOMMAIRE

Andreas Holding S. a r.l	Ighen International S.A120140
Au Fil du Temps S.à r.l120115	INBC Development S.A
Cab Z120105	INBC S.A120141
Circle Moment S.A120144	Indigo Shipping A.G
Compagnie Internationale de Participa-	Inter-Storages S.A120142
tions S.A120142	Jeunesses Musicales du Grand-Duché de
Connections-Eurotrain Letzebuerg S.A.	Luxembourg120129
120122	Kardam120143
Faja120115	Khathal S.A120143
Faja120115	L. C Promotions S.àr.l120143
Ferial AG120120	Leicester Square S.à r.l 120143
Ferial AG120120	Lemanik Sicav120144
Ferial AG120116	Lendit Luxembourg S.A 120129
Fertitrust S.A120123	Lillen S.A120144
Finelettra International S.A120121	Merrill Lynch Luxembourg Investments
First Data International Luxembourg II S.à	S.à r.l
r.l	MGE Neumunster Siteco S.à r.l 120144
Fiscal Reps Sàrl120121	Milia Investment S.à r.l
Fonds Rusnano Capital SA120116	Mota S.A
FRUYTIER GROUP Purchase, sales and	MSEOF Finance S.à r.l
services120129	Navigators S. à r.l
Galileo Investments S.A120132	Netline S.A120104
Gazeley Luxco 2 S.à r.l120098	Neubauer-Rohart Senc120105
GCL Holdings GP S.à r.l120133	Nexar Capital Group120125
GCL Holdings LP S.à r.l120133	NICKELS Soparfi S.à r.l120104
GDI A.G120107	Octans Investments S.à r.l
GDI A.G120134	Parc Capital (Bulgaria) S. à r. l120140
Global Refund Holdings Three S.à r.l 120129	RE&F S.A
Global Refund Holdings Two S.à r.l120132	Romapa S.à r.l
GT Holding SA120135	Saint Barthelomy S.A
Hearing International Group S.A120139	Vermillon S.A
Hemmen S.à r.l	Yearling Sàrl
HOL Capital Group S à r l 120130	



Gazeley Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 156.087.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the sixth of October.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Gazeley Luxembourg S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 146.226, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

here represented by Mrs. Marion Finzi, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Munich on 5 October 2010 and in Luxembourg, on 6 October 2010.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (sociéte à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered Office

- **Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Gazeley Luxco 2 S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.
- **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

- **Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.
- **Art. 4.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.



Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least in accordance with the provisions of the Law.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

- **Art. 7.** The Company will recognize only one holder per share. Joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 8.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by shareholders representing three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the owners of shares representing three quarters of the rights of the survivors, subject to and in accordance with the Law. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency of any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by a board of managers composed of at least one (1) A Manager and one (1) B Manager.

In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any A Manager and any B Manager or by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorisation.

Art. 11. The Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and, as the case may be, a vicechairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting; in case of tied votes, the chairman shall not have a casting vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by one (1) A Manager and one (1) B Manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial pro-



ceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

- **Art. 13.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 14.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.
- **Art. 15.** The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of association.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

- **Art. 16.** Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 17.** The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- Art. 19. The Company's financial year commences on 1 st January and ends on 31 st December of the same year.
- **Art. 20.** Each year on 31 st December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 21.** Each year, five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

All of the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by Gazeley Luxembourg S.à r.l., prenamed.

All the shares subscribed are fully paid-up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31 st December 2010.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro.



Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and considering itself as fully convened, has thereupon passed the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company shall be at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
- 2. The following persons are appointed A Managers of the Company for an unlimited period:
- Mr. Nick Redwood, born in Bristol, United Kingdom, on 18 December 1957, residing at 6 Avenue Road, St Albans, AL1 3QQ, United Kingdom; and
- Mr. Peter Gomersall, Chief Investment Officer, born in Beckenham Kent, England on 15 May 1955, with professional address at Gazeley House, 26 Rockingham Drive Linford Wood, Milton Keynes, MK14 6PD, United Kingdom.
- Mr. Michel Raffoul, born in Accra, Ghana on 9 November 1951, with professional address at 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg is appointed B Manager of the Company for an unlimited period.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le six octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«Gazeley Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.226, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

ici représentée par Mademoiselle Marion Finzi, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Munich, le 5 octobre 2010 et à Luxembourg, le 6 octobre 2010.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

- **Art. 1** er. Il existe conformément aux présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Gazeley Luxco 2 S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.
- Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portfolio.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des titres obligataires, des obligations garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.



Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du conseil de gérance.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre ce siège social et des personnes à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social conformément aux dispositions de la Loi.

La Société peut racheter ses propres parts conformément aux dispositions de la Loi.

- **Art. 7.** La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Des copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux associés survivants sujet à et conformément aux dispositions de la Loi. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

La Société peut avoir un ou plusieurs associés avec un nombre maximal de quarante (40) sauf dispositions légales contraires.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés ne saurait entraîner la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un (1) Gérant A et un (1) Gérant B.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, qui fixent la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B et par la signature de tout représentant dûment mandaté dans les limites de son mandat.

Art. 11. La Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et, le cas échéant, un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.



Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres de façon continue et permettant une participation effective de toutes ces personnes à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion; en cas d'égalité des voix, le président n'a pas voix prépondérante.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, l'ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- Art. 12. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par un Gérant A et un Gérant B. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.
 - Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- **Art. 14.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle par rapport aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 15.** Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

- Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- Art. 17. L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société.

Toute autre modification des statuts nécessite l'accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 18. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi.

Dans ce cas, toute référence dans les présentes à «l'assemblée générale des associés» devra être interprétée comme désignant l'associé unique, selon le contexte et selon le cas, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

- Art. 19. L'année sociale de la Société commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de la même année.
- Art. 20. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société. Chaque associé peut prendre communication au siège social de cet inventaire et du bilan.
- **Art. 21.** Chaque année, cinq pour cent (5%) sont prélevés sur le bénéfice net pour la constitution d'une réserve jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement des dettes de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement des dettes sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues par eux dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi.

120104



Souscription et Libération

«Gazeley Luxembourg S.à r.l.», prénommée, a souscrit toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts sociales souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de constitution et finira le 31 décembre 2010.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille euros.

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et se considérant dûment convoqué, a par la suite pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
- 2. Les personnes suivantes sont nommées Gérants A de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Nick Redwood, né à Bristol, Angleterre, le 18 décembre 1957, résidant à 6 Avenue Road, St Albans, AL1 3QQ, Royaume-Uni; et
- Monsieur Peter Gomersall, Chief Investment Officer, né à Beckenham Kent, Angleterre, le 15 mai 1955, avec adresse professionnelle au Gazeley House, 26 Rockingham Drive Linford Wood, Milton Keynes, MK14 6PD, Royaume-Uni.
- Monsieur Michel Raffoul, né à Accra, Ghana, le 9 novembre 1951, avec adresse professionnelle au 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg est nommé Gérant B de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. FINZI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12305. Reçu soixante-quinze Euros (75,-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010137837/353.

(100158246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Netline S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 1, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 63.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NETLINE S.A.
FIDUCIAIRE DES PME S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010136473/12.

(100155374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

NICKELS Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9184 Schrondweiler, 4, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 98.186.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse
B.P. 351 - L-2013 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2010136474/13.

(100155375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Cab Z, Société à responsabilité limitée,

(anc. Neubauer-Rohart Senc).

Siège social: L-3543 Dudelange, 133, rue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 147.695.

L'an deux mille dix, le dix septembre.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Zdzislaw NEUBAUER, travailleur indépendant, né à Roubaix/Nord (France), le 29 mars 1958 et son épouse
- 2.- Catherine ROHART, sans état, née à Roubaix/Nord (France), le 23 juillet 1960,

demeurant ensemble à L-3543 Dudelange, 133, rue Pasteur.

Seuls associés de NEUBAUER-ROHART SENC avec siège à L-3543 Dudelange, 133, rue Pasteur, incrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B147 695, constituée suivant acte Frank MOLITOR de Mondorf-les-Bains en date du 20 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1846 du 24 septembre 2009.

Les comparants, agissant en leur qualité d'associés, se réunissent en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent dûment convoqués, et prennent, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Ils augmentent le capital social à concurrence de onze mille quatre cents (11.400.-) euros pour le porter de son montant actuel de mille (1.000.-) euros à douze mille quatre cents (12.400.-) euros, par la création et l'émission de mille cent quarante (1.140) parts d'une valeur nominale de dix (10.-) euros, à libérer intégralement en numéraire, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Zdzislaw NEUBAUER, préqualifié, déclare souscrite et libérer cinq cent soixante-dix (570) parts nouvelles tandis que Catherine ROHART, préqualifiée, déclare souscrire et libérer cinq cent soixante-dix (570) parts nouvelles.

Il a été justifié à l'assemblée et au notaire, qui le constate expressément, que les mille cent quarante (1.140) parts nouvelles ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que le montant de onze mille quatre cents (11.400.-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Deuxième résolution

Ils modifient la dénomination de la société en Cab Z. Troisième résolution

Ils étendent l'objet de la société aux conseils et prestations de services en matière d'importations et d'exportations, de commerce extérieur, de management d'entreprises, de gestion des ressources humaines dans les entreprises, de restructuration et de réorganisation d'entreprises, d'optimisation de l'activité des entreprises, de conseil économique, de fonctions de mandataire social dans toutes sociétés commerciales et civiles, toutes associations, tous groupements ou structures similaires, de prises de participation dans toutes entreprises et sociétés commerciales ou civiles, dans le Grand Duché de Luxembourg et dans tous les États membres de l'Union Européenne.

Quatrième résolution

Ils transforment la société en nom collectif NEUBAUER -ROHART SENC en société à responsabilité limitée, étant entendu que cette transformation n'est accompagnée ni d'un changement des bases essentielles du pacte social, ni d'une prolongation de la durée de la société.

Troisième résolution

Ils procèdent à une refonte complète des statuts, lesquels auront désormais la teneur suivante:

- Art. 1 er . La société prend la dénomination de Cab Z.
- Art. 2. Le siège de la société est établi à Dudelange.
- Art. 3. La société a pour objet
- le conseil, la représentation, la tenue et le suivi du secrétariat administratif d'entreprises commerciales installées dans le Grand Duché de Luxembourg et dans les autres État membres de l'Union Européenne;



- les conseils et les prestations de services en matière d'importations et d'exportations, de commerce extérieur, de management d'entreprises, de gestion des ressources humaines dans les entreprises, de restructuration et de réorganisation d'entreprises, d'optimisation de l'activité des entreprises, de conseil économique, de fonctions de mandataire social dans toutes sociétés commerciales et civiles, toutes associations, tous groupements ou structures similaires, de prises de participation dans toutes entreprises et sociétés commerciales ou civiles, dans le Grand Duché de Luxembourg et dans tous les États membres de l'Union Européenne.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit spécialement réglementée. Elle pourra d'une façon générale faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

- Art. 4. La durée de la société est illimitée.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400.-) euros, représenté par mille deux cent quarante (1.240) parts de dix (10.-) euros chacune.
- **Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.
- **Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.
 - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
 - Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Huitième résolution

L'Assemblée fixe le nombre des gérants à un (1). Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

Zdzislaw NEUBAUER, travailleur indépendant, né à Roubaix/Nord (France), le 29 mars 1958, demeurant à L-3543 Dudelange, 133, rue Pasteur.

La société est engagée par la signature du gérant unique. Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Neubauer, Rohart et Molitor

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 24 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11409. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce.

Dudelange, le 29 SEP. 2010. Référence de publication: 2010140352/83. Frank MOLITOR.

(100159365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Octans Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.245.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Octobre 2010.

OCTANS INVESTMENTS S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010136475/15.

(100155404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.



Yearling Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 91.855.

RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2009 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2009 déposé le 31 mars 2010 n° L100046014.04)

enregistré à Luxembourg le 31 mars 2010

a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010136503/14.

(100155706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

MSEOF Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.805.100,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 94.618.

FXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 octobre 2010 que la personne suivante a démissionné avec effet au 31 mars 2010 de ses fonctions de gérant de la Société:

- Monsieur Brian Niles, gérant de société, né le 28 juillet 1975 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, et résidant au 6, Chelsea Embankment, Appartement 1, Londres SW3 4LF, Royaume-Uni.

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors, comme suit:

- Monsieur Ian McMahon,
- Monsieur Scott Brown.
- Madame Judith Ajayi,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 octobre 2010.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhalf

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2010137918/25.

(100157854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

GDI A.G., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 97, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 155.391.

Im Jahre zweitausendzehn, den fünfzehnten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER im Amtssitz in Luxembourg,

versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft "GDI A.G." mit Sitz in L-2561 Luxembourg, 97, rue de Strasbourg,

gegründet auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 3. September 2010, noch nicht veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations,

eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 155.391.

Die Versammlung wurde eröffnet um 18.30 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Artur RESCHKE, Kaufmann, beruflich wohnhaft in 97, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg.

Der Präsident bestimmte zum Sekretär Herrn Paul WEILER, Privatangestellter, beruflich wohnhaft in Luxemburg.



Die Versammlung wählte zum Stimmenzähler Herr Waldemar WITT, Kaufmann, beruflich wohnhaft in 97, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden daß:

- I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Gesellschaft sowie die Anzahl der von ihnen innegehaltenen Aktien auf einer Präsenzliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten, den Sekretär, den Stimmenzähler und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.
- II. Aus der Präsenzliste erhellt, daß die bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außenordentlicher Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.
 - III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:
 - 1. Änderung der Handlungsrechte des Verwaltungsrates oder des einzelnen Verwalters.
 - 2. Verschiedenes

Nachdem vorstehende Prozedur seitens der Versammlung gutgeheißen wurde, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Einziger Beschluss.

Die Versammlung beschliesst die Handlungsrechte des Verwaltungsrates oder des einzelnen Verwalters abzuändern und demzufolge den 8. Artikel der Satzung folgendermassen umzuändern:

" Art. 8. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungsund Veräusserungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen.

Unternehmenstätigkeiten oder Entscheidungen dürfen vom Verwaltungsrat oder vom einzigen Verwalter der Gesellschaft (als juristische Person) ausschließlich durch die schriftliche Zustimmung des Hauptaktionärs (der mindestens 51% der Aktien hält) oder seines berechtigten Vertreters oder einer Aktionärsversammlung getätigt werden.

Die Befugnisse des Verwaltungsrats sind demzufolge:

- Alle mit Immobilien im Zusammenhang stehende

Entscheidungen/Handlungen, die sich im Eigentum der Gesellschaft befinden, (Verkauf, Miete, Übergabe an Dritte und ähnliche Handlungen/Entscheidungen), sowie jeder Rücktritt der zuvor genannte Entscheidungen/Handlungen sowie von bereits unterzeichneten Kaufverträgen sowie Veränderung deren Bedingungen.

- Jegliche Änderungen der Nutzungsbedingungen zu Gunsten von Dritten Alle Geschäftstätigkeiten, mit Bezug auf Veränderungen der Nutzungsbedingungen durch dritte Personen hinsichtlich der Immobilien, die sich im Besitz der Gesellschaft befinden. (Veränderungen der Mietbedingungen usw.)
- Geschäftstätigkeiten, sowie Zahlungsverkehr der den Wert von über 5.000 Euro oder in entsprechender äquivalenter Währung übersteigt
- Geschäftstätigkeiten, verbunden mit Erwerb, Verkauf (oder Weitergabe) und der Möglichkeit zur Veräußerung des beweglichen Eigentums mit einem Marktwert von über 5.000 Euro oder in entsprechender äquivalenter Währung.
 - Alle Geschäftstätigkeiten, die nicht in Verbindung mit Immobilen stehen oder eine Verbindung damit aufweisen.
 - Geschäftstätigkeiten mit Investitionsabsicht.
 - Unentgeltliche Geschäfte.
- Geschäfte, die durch getätigte Ausgaben und/oder das Erhalten von Krediten, Bürgschaften und Anleihen mit der Gesellschaft in Verbindung gebracht werden können.
- Beliebige Wechselgeschäfte, einschließlich Wechselherausgabe durch die Gesellschaft, Erstellung nach dem Inhalt des Wechsels der Überlassungsschriften, Avalen, Wechselzahlungen, unabhängig von ihrer Summe.
 - Teilnahmen der Gesellschaft an dritten Unternehmen, Gesellschaften, Fonds usw.
- Die Nutzung der Rechte, der der Gesellschaft zugehörigen Aktien (Stammkapital, Anteile usw.) durch dritte Gesellschaften, Fonds, Firmen usw. ermächtigt.
 - Bankrotterklärungen der Gesellschaft.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden auszuzahlen."

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung geschlossen um 18.45 Uhr.

Schätzung der Kosten.

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr 850,- EUR.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstubedes amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.



Gezeichnet: A.RESCHKE, P.WEILER, W.WITT, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 septembre 2010. Relation: LAC/2010/40599. Reçu 75.-€ (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, délivrée sur papier timbre aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Luxemburg, den 27.September 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010137065/77.

(100156056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Milia Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 151.781.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of June.

Before Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of Milia Investment S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151.781 (the Company). The Company has been incorporated on February 19, 2010 pursuant to a deed of Me Jean Seckler, notary residing at Junglinster, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 806 dated April 20, 2010. The articles of association have not been amended since.

There appeared:

1) OpenGate Capital LLC, a limited liability company incorporated under the laws of California, with registered office at 1999 Avenue of the Stars, Suite 1830, Los Angeles, CA 90067;

here represented by Ms Vanessa Schmitt, avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

2) Bay Bridge Ventures LLC, a limited liability company incorporated under the laws of California, with registered office at 1999 Avenue of the Stars, Suite 1830, Los Angeles, CA 90067;

here represented by Ms Vanessa Schmitt, avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

3) Next Step Consulting S.à r.l., a limited liability company incorporated under the laws of France, with registered office at 2 Allée des Marines, 13 620 Carry le Rouet, France; and

here represented by Ms Vanessa Schmitt, avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

4) Naxos Capital Partners S.à r.l., a limited liability company incorporated under the laws of France, with registered office at 10 Place Vendome, 75001 Paris, France,

here represented by Ms Vanessa Schmitt, avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

OpenGate Capital LLC, Bay Bridge Ventures LLC, Next Step Consulting S.à r.l. and Naxos Capital Partners S.à r.l. are hereinafter referred to as the Shareholders.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
- 1. Waiver of convening notices;
- 2. Modification of the par value of the shares of the Company from EUR 125 to EUR 0.01 and subsequent reclassification of the existing one hundred (100) shares having a nominal value of EUR 125 each into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares (the Ordinary Shares) having a nominal value of EUR 0.01 each;
- 3. Increase of the share capital of the Company by an amount of ten thousand euro (EUR 10,000) and issuance of (i) one hundred thousand (100,000) Class A Shares, (ii) one hundred thousand (100,000) Class B Shares, (iii) one hundred thousand (100,000) Class C Shares, (iv) one hundred thousand (100,000) Class D Shares, (v) one hundred thousand (100,000) Class E Shares, (vi) one hundred thousand (100,000) Class F Shares, (vii) one hundred thousand (100,000) Class



G Shares, (viii) one hundred thousand (100,000) Class H Shares, (ix) one hundred thousand (100,000) Class I Shares and (x) one hundred thousand (100,000) Class J Shares having a nominal value of EUR 0.01 each;

- 4. Subscription and payment of the share capital increase mentioned under item 3 above;
- 5. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company to reflect the above changes;
- 6. Appointment of managers of the Company;
- 7. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff or employee of Capita Fiduciary S.A to proceed on behalf of the Company to the registration of the above changes in the share register of the Company and of the above appointments;
 - 8. Miscellaneous
 - III. That the Meeting has taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to modify the nominal value of the shares of the Company from EUR 125 to EUR 0.01 and to subsequently reclassify the existing one hundred (100) shares having a nominal value of EUR 125 each into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares (the Ordinary Shares) having a nominal value of EUR 0.01 each.

As a consequence of the above reclassification, the share capital of the Company is held as follows:

OpenGate Capital LLC	750,000 Ordinary Shares
Bay Bridge Ventures LLC	250,000 Ordinary Shares
Next Step Consulting S.à r.l	137,500 Ordinary Shares
Naxos Capital Partners S.à r.l	112,500 Ordinary Shares
Total	1,250,000 Ordinary Shares

Third resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of ten thousand euro (EUR 10,000) through the issuance of (i) one hundred thousand (100,000) Class A Shares, (ii) one hundred thousand (100,000) Class B Shares, (iii) one hundred thousand (100,000) Class C Shares, (iv) one hundred thousand (100,000) Class D Shares, (v) one hundred thousand (100,000) Class E Shares, (vi) one hundred thousand (100,000) Class F Shares, (vii) one hundred thousand (100,000) Class G Shares, (viii) one hundred thousand (100,000) Class H Shares, (ix) one hundred thousand (100,000) Class I Shares and (x) one hundred thousand (100,000) Class J Shares having a nominal value of EUR 0.01 each.

Fourth resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon,

- 1) OpenGate Capital LLC, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes that it subscribes for (i) sixty thousand (60,000) Class A Shares, (ii) sixty thousand (60,000) Class B Shares, (iii) sixty thousand (60,000) Class C Shares, (iv) sixty thousand (60,000) Class D Shares, (v) sixty thousand (60,000) the Class E Shares, (vi) sixty thousand (60,000) Class F Shares, (vii) sixty thousand (60,000) Class G Shares, (viii) sixty thousand (60,000) Class H Shares, (ix) sixty thousand (60,000) Class I Shares and (x) sixty thousand (60,000) Class J Shares having a nominal value of EUR 0.01 each and fully pays them up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 6,000, which shall be fully allocated to the nominal share capital account of the Company.
- 2) Bay Bridge Ventures LLC, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes that it subscribes for (i) twenty thousand (20,000) Class A Shares, (ii) twenty thousand (20,000) Class B Shares, (iii) twenty thousand (20,000) Class C Shares, (iv) twenty thousand (20,000) Class D Shares, (v) twenty thousand (20,000) the Class E Shares, (vi) twenty thousand (20,000) Class G Shares, (viii) twenty thousand (20,000) Class H Shares, (ix) twenty thousand (20,000) Class I Shares and (x) twenty thousand (20,000) Class J Shares having a nominal value of EUR 0.01 each and fully pays them up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 2,000, which shall be fully allocated to the nominal share capital account of the Company.
- 3) Next Step Consulting S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes that it subscribes for (i) ten thousand and ten (10,010) Class A Shares, (ii) ten thousand and ten (10,010) Class B Shares, (iii) ten thousand



and ten (10,010) Class C Shares, (iv) ten thousand and ten (10,010) Class D Shares, (v) ten thousand and ten (10,010) the Class E Shares, (vi) ten thousand and ten (10,010) Class F Shares, (vii) ten thousand and ten (10,010) Class G Shares, (viii) ten thousand and ten (10,010) Class H Shares, (ix) ten thousand and ten (10,010) Class I Shares and (x) ten thousand and ten (10,010) Class J Shares having a nominal value of EUR 0.01 each and fully pays them up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 1,001, which shall be fully allocated to the nominal share capital account of the Company.

4) Naxos Capital Partners S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for (i) nine thousand nine hundred and ninety (9,990) Class A Shares, (ii) nine thousand nine hundred and ninety (9,990) Class B Shares, (iii) nine thousand nine hundred and ninety (9,990) Class C Shares, (iv) nine thousand nine hundred and ninety (9,990) the Class E Shares, (vi) nine thousand nine hundred and ninety (9,990) Class G Shares, (vii) nine thousand nine hundred and ninety (9,990) Class G Shares, (viii) nine thousand nine hundred and ninety (9,990) Class G Shares, (viii) nine thousand nine hundred and ninety (9,990) Class H Shares, (ix) nine thousand nine hundred and ninety (9,990) Class I Shares and (x) nine thousand nine hundred and ninety (9,990) Class J Shares having a nominal value of EUR 0.01 each and fully pays them up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 999, which shall be fully allocated to the nominal share capital account of the Company.

The amount of ten thousand euro (EUR 10,000) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Fifth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Meeting resolves to amend article 5 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital is set at twenty-two thousand five hundred euro (EUR 22,500) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares (the Ordinary Shares), (i) one hundred thousand (100,000) Class A Shares, (ii) one hundred thousand (100,000) Class B Shares, (iii) one hundred thousand (100,000) Class C Shares, (iv) one hundred thousand (100,000) Class B Shares, (vi) one hundred thousand (100,000) Class F Shares, (vii) one hundred thousand (100,000) Class G Shares, (viii) one hundred thousand (100,000) Class H Shares, (ix) one hundred thousand (100,000) Class I Shares and (x) one hundred thousand (100,000) Class J Shares having a nominal value of EUR 0.01 each in registered form, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 5.3 Except for the last class of specific shares, each class of shares of the Company will be linked to a specific period of time of six (6) months, automatically extended by one or more six (6) months period until redemption of each relevant class (each such period a Specific Period), and will be redeemable at a price equal to the proceeds (i.e. dividends, capital gains and redemption proceeds minus all costs incurred by the Company during the Specific Period) (the Proceeds) received by the Company during such specific period. By derogation, the first Specific Period will end on December 31, 2010.
- 5.4 The class A shares will be entitled to the proceeds of the first Specific Period, the class B shares will be entitled to the profits of the second Specific Period, the class C shares will be entitled to the profits of the third Specific Period and so on.
- 5.5 Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Save as otherwise provided in this Article 5, each share shall rank pari passu with every other share and shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends."

Sixth resolution

The Meeting resolves to appoint Mr. Andrew Nikou, who is already manager of the Company, as A manager of the Company with immediate effect and for an unlimited period and to appoint the following persons as B managers of the Company with immediate effect and for an unlimited period:

- Mr. Benoît Bauduin, private employee, born on March 31, 1976 in Messancy, Belgium with professional address at 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg; and
- Mr. Luc Gerondal, private employee, born on April 23, 1976 in Kinshasa, Congo, with professional address at 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg.

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of Capita Fiduciary S.A to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and of the above appointments.



Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,400.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf juin.

Pardevant M e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Milia Investment S.àr.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.781 (la Société). La Société a été constituée le 19 février 2010 par acte de Me jena Seckler, notaire de résidence à Junglinster, publié le 20 avril 2010 au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 806. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

Ont comparu:

- 1) OpenGate Capital LLC, une société constituée selon les lois de Californie, ayant son siège social au 1999 Avenue of the Stars, Suite 1830, Los Angeles, CA 90067 (Etats-Unis d'Amérique),
- ici représentée par Vanessa Schmitt, Avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.
- 2) Bay Bridge Ventures LLC, une société constituée selon les lois de Californie, ayant son siège social au 1999 Avenue of the Stars, Suite 1830, Los Angeles, CA 90067 (Etats-Unis d'Amérique),
- ici représentée par Vanessa Schmitt, Avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.
- 3) Next Step Consulting S.à r.l, une société constituée selon les lois de France, ayant son siège social au 2 Allée des Marines, 13620 Carry le Rouet, France,
- ici représentée par Vanessa Schmitt, Avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.
- 4) Naxos Capital Partners S.à r.l, une société constituée selon les lois de France, ayant son siège social au 10 place Vendôme, 75001 Paris, France,

ici représentée par Vanessa Schmitt, Avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé lesdite procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celuici.

OpenGate Capital LLC, Bay Bridge Ventures LLC, Next Step Consulting S.à r.l. et Naxos Capital Partners S.à r.l. sont ci-après désignés les Associés.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. Que les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.
- II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
- 1. Renonciation aux convocations d'usage;
- 2. Modification de la valeur nominale des parts sociales de la Société de EUR 125 à EUR 0,01 et reclassification des cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 125 chacune en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) ayant une valeur nominale de EUR 0,01 chacune;
- 3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 10.000 (dix mille euros) par l'émission de (i) 100.000 (cent mille) Parts Sociales de Classe A, (ii) 100.000 (cent mille) Parts Sociales de Classe B, (iii) 100.000 (cent mille) Parts Sociales de Classe B, (iii) 100.000 (cent mille) Parts Sociales de Classe D, (v) 100.000 (cent mille) Parts Sociales de Classe E, (vi) 100.000 (cent mille) Parts Sociales de Classe G, (viii) 100.000 (cent mille) Parts Sociales de Classe G, (viii) 100.000 (cent mille) Parts Sociales de Classe I, et (x) 100.000 (cent mille) Parts Sociales
 - 4. Souscription à et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 3. ci-dessus;
 - 5. Modification de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter les changements ci-dessus;
 - 6. Nomination de gérants de la Société;



- 7. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens Loeff et à tout employé de Capita Fiduciary S.A de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société et à l'enregistrement des nominations ci-dessus;
 - 8. Divers.
 - III. que l'Assemblée Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L' Assemblée décide de modifier la valeur nominale des parts sociales de la Société de EUR 125 à EUR 0,01 et de reclassifier les cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 125 chacune en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) ayant une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

En conséquence de cette modification, le capital de la société est détenu comme suit:

OpenGate Capital LLC	. 750.000 Parts Sociales Ordinaires
Bay Bridge Ventures LLC	. 250.000 Parts Sociales Ordinaires
Next Step Consulting S.à r.l	. 137.500 Parts Sociales Ordinaires
Naxos Capital Partners S.à r.l	. 112.500 Parts Sociales Ordinaires
Total	1 250 000 Parts Sociales Ordinaires

Troisième résolution

L' Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 10.000 (dix mille euros) par l'émission de (i) 100.000 (cent mille) Parts Sociales de Classe A, (ii) 100.000 (cent mille) Parts Sociales de Classe B, (iii) 100.000 (cent mille) Parts Sociales de Classe D, (v) 100.000 (cent mille) Parts Sociales de Classe E, (vi) 100.000 (cent mille) Parts Sociales de Classe F, (vii) 100.000 (cent mille) Parts Sociales de Classe G, (viii) 100.000 (cent mille) Parts Sociales de Classe H, (ix) 100.000 (cent mille) Parts Sociales de Classe I, et (x) 100.000 (cent mille) Parts Sociales de Classe J ayant une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

Quatrième résolution Souscription - Paiement

- 1) OpenGate Capital LLC, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à (i) 60.000 (soixante mille) Parts Sociales de Classe A, (ii) 60.000 (soixante mille) Parts Sociales de Classe B, (iii) 60.000 (soixante mille) Parts Sociales de Classe C, (iv) 60.000 (soixante mille) Parts Sociales de Classe D, (v) 60.000 (soixante mille) Parts Sociales de Classe E, (vi) 60.000 (soixante mille) Parts Sociales de Classe F, (vii) 60.000 (soixante mille) Parts Sociales de Classe G, (viii) 60.000 (soixante mille) Parts Sociales de Classe H, (ix) 60.000 (soixante mille) Parts Sociales de Classe J ayant une valeur nominale de EUR 0,01 chacune par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 6.000 (six mille euros) qui sera affecté au compte capital nominal de la Société.
- 2) Bay Bridge Ventures LLC, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à (i) 20.000 (vingt mille) Parts Sociales de Classe A, (ii) 20.000 (vingt mille) Parts Sociales de Classe B, (iii) 20.000 (vingt mille) Parts Sociales de Classe C, (iv) 20.000 (vingt mille) Parts Sociales de Classe E, (vi) 20.000 (vingt mille) Parts Sociales de Classe E, (vi) 20.000 (vingt mille) Parts Sociales de Classe G, (vii) 20.000 (vingt mille) Parts Sociales de Classe G, (viii) 20.000 (vingt mille) Parts Sociales de Classe J ayant une valeur nominale de EUR 0,01 chacune par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 2.000 (deux mille euros) qui sera affecté au compte capital nominal de la Société.
- 3) Next Step Consulting S.à r.l, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à (i) 10.010 (dix mille dix) Parts Sociales de Classe A, (ii) 10.010 (dix mille dix) Parts Sociales de Classe B, (iii) 10.010 (dix mille dix) Parts Sociales de Classe C, (iv) 10.010 (dix mille dix) Parts Sociales de Classe D, (v) 10.010 (dix mille dix) Parts Sociales de Classe E, (vi) 10.010 (dix mille dix) Parts Sociales de Classe G, (viii) 10.010 (dix mille dix) Parts Sociales de Classe G, (viii) 10.010 (dix mille dix) Parts Sociales de Classe I, et (x) 10.010 (dix mille dix) Parts Sociales de Classe J ayant une valeur nominale de EUR 0,01 chacune par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 1.001 (mille un euros) qui sera affecté au compte capital nominal de la Société.
- 4) Naxos Capital Partners S.à r.l, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à (i) 9.990 (neuf mille neuf cent quatre-vingt dix) Parts Sociales de Classe A, (ii) 9.990 (neuf mille neuf cent quatre-vingt dix) Parts Sociales de Classe B, (iii) 9.990 (neuf mille neuf cent quatre-vingt dix) Parts Sociales de Classe C, (iv) 9.990 (neuf mille neuf cent quatre-vingt dix) Parts Sociales de Classe B, (vi) 9.990 (neuf mille neuf cent quatre-vingt dix) Parts Sociales de Classe E, (vi) 9.990 (neuf mille neuf cent quatre-vingt dix) Parts Sociales de Classe G, (viii) 9.990 (neuf mille neuf cent quatre-vingt dix) Parts Sociales de Classe H, (ix) 9.990 (neuf mille neuf cent quatre-vingt dix) Parts Sociales de Classe H, (ix) 9.990 (neuf mille neuf cent quatre-vingt dix) Parts Sociales de Classe H, (ix) 9.990 (neuf mille neuf cent quatre-vingt dix) Parts Sociales de Classe H, (ix) 9.990 (neuf mille neuf cent quatre-vingt dix) Parts Sociales de Classe H, (ix) 9.990 (neuf mille neuf cent quatre-vingt dix) Parts Sociales de Classe H, (ix) 9.990 (neuf mille neuf cent quatre-vingt dix) Parts Sociales de Classe H, (ix) 9.990 (neuf mille neuf cent quatre-vingt dix) Parts Sociales de Classe H, (ix) 9.990 (neuf mille neuf cent quatre-vingt dix) Parts Sociales de Classe H, (ix) 9.990 (neuf mille neuf cent quatre-vingt dix) Parts Sociales de Classe H, (ix) 9.990 (neuf mille neuf cent quatre-vingt dix) Parts Sociales de Classe H, (ix) 9.990 (neuf mille neuf cent quatre-vingt dix) Parts Sociales de Classe H, (ix) 9.990 (neuf mille neuf cent quatre-vingt dix) Parts Sociales de Classe H, (ix) 9.990 (neuf mille neuf cent quatre-vingt dix) Parts Sociales de Classe H, (ix) 9.990 (neuf mille neuf cent quatre-vingt dix) Parts Sociales de Classe H, (ix) 9.990 (neuf mille neuf cent quatre-vingt dix) Parts Sociales de Classe H, (ix) 9.990 (neuf mille neuf cent quatre-vingt dix) Parts Sociales de Classe H, (ix) 9.990 (neuf mille neuf cent quatre-vingt dix) Parts Sociales de Classe H, (ix) 9.990 (neuf mille neuf cent quatre-vingt



(neuf mille neuf cent quatre-vingt dix) Parts Sociales de Classe I, et (x) 9.990 (neuf mille neuf cent quatre-vingt dix) Parts Sociales de Classe J ayant une valeur nominale de EUR 0,01 chacune par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 999 (neuf cent quatre-vingt dix-neuf euros) qui sera affecté au compte capital nominal de la Société.

Le montant dix mille euros (EUR 10.000) est désormais à la libre disposition de la Société dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

Cinquième résolution

L' Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

- 5.1 Le capital social est fixé à un vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 22.500), représenté par un million deux-cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»); et (i) 100.000 (cent mille) Parts Sociales de Classe B, (iii) 100.000 (cent mille) Parts Sociales de Classe B, (iii) 100.000 (cent mille) Parts Sociales de Classe C, (iv) 100.000 (cent mille) Parts Sociales de Classe D, (v) 100.000 (cent mille) Parts Sociales de Classe E, (vi) 100.000 (cent mille) Parts Sociales de Classe G, (viii) 100.000 (cent mille) Parts Sociales de Classe H, (ix) 100.000 (cent mille) Parts Sociales de Classe J, et (x) 100.000 (cent mille) Parts Sociales de Classe J ayant une valeur nominale de EUR 0,01 chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 5.3 A l'exception de la dernière classe d'actions spécifiques, chaque classe d'actions de la Société sera liée à une période spécifique de six (6) mois, automatiquement prorogée par une ou plusieurs périodes de six (6) mois jusqu'au rachat de la classe d'actions concernée (chacune une Période Spécifique), et seront rachetables à un prix égal aux revenus (c.à.d. dividendes, plus-values et les montants investis et financés par la classe d'actions concernée déduction faite des coûts engagés par la Société au cours de la Période Spécifique). Par dérogation, la première Période Spécifique débutera au jour de la Constitution de la Société et terminera le 31 décembre 2010.
- 5.4 La classe d'action A aura droit aux revenus de la première Période Spécifique, la classe d'actions B aura droit aux revenus de la seconde Période Spécifique, la classe d'actions C aura droit aux revenus de la troisième Période Spécifique et ainsi de suite.
- 5.5 Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel au nombre de parts sociales qu'il possède. Sauf ce qui est prévu au présent article 5, chaque part sociale aura un rang pari passu équivalent à toute autre part sociale et conférera à son titulaire des droits égaux quant à toute distribution de dividendes.»

Sixième résolution

- L'Assemblée décide de nommé M. Andrew Nikou, qui est déjà gérant de la Société, en qualité de gérant A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée et de nommer les personnes suivantes en qualité de gérant B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:
- M. Benoît Bauduin, employé, né le 31 mars 1976 à Messancy, Belgique ayant son adresse professionnelle à 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg; and
- Mr. Luc Gerondal, employé, né le 23 avril, 1976 à Kinshasa, Congo, ayant son adresse professionnelle 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg.

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications cidessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé quel qu'il soit de Loyens Loeff et à tout employé de Capita Fiduciary S.A afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société et à l'enregistrement des nominations ci-dessus.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.400.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: V. SCHMIT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juillet 2010. Relation: LAC/2010/29640. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.



- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010136108/325.

(100155425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Au Fil du Temps S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7621 Larochette, 7A, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 145.834.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010136532/10.

(100156128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Faja, Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 54, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 71.139.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010136605/9.

(100155983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Faja, Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 54, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 71.139.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010136606/9.

(100155984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Navigators S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 106.331.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15/09/2010 à 11 H

La Société NAVIGATORS SARL a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Mr Daniel TRABET, demeurant au 43 Bis rue de Dunkerque F-06110 LE CAN-NET, de son poste de gérant.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme la société BENGARY SA, représentée par Mr Alain HOUD, demeurant au 121-123 rue du Parc L-3542 Dudelange, avec siège social à L-3511 Dudelange, 53-55 rue de la Libération, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B132 955, au poste de gérant, qui remplace le gérant démissionnaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 15/09/2010.

BENGARY SA / Mme C.SIMON / Mme A.VERDE

Représentée par Mr Alain HOUD / - / -

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2010137151/23.

(100156280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.



Ferial AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 18.541.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 23 septembre 2010, les mandats des administrateurs Dott. Severo Antonini, Président et Administrateur-délégué, M. Antonio Ventura, Administrateur-délégué, et de M. Jean-Antoine Wild ainsi que celui du commissaire aux comptes la société CONSULFIDE S.A., CH-Lugano, ont été renouvelés pour une durée de six ans, venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg, le 13.10.2010.

Pour: FERIAL A.G.

Société anonyme EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Isabelle Maréchal-Gerlaxhe / Christelle Domange

Référence de publication: 2010136607/17.

(100156067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Fonds Rusnano Capital SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 155.461.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth day of September.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of FONDS RUSNANO CAPITAL S.A., a company limited by shares, having its registered office in L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, incorporated by a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on August 12, 2010, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations C.

The articles of incorporation have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on September 22, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

The meeting is presided by Mrs. Solange WOLTER-SCHIERES, private employee, with professional address in Luxembourg,

who appointed as secretary Mrs. Arlette SIEBENALER, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Sébastien BOMBENGER, private employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

- I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.
- II.- As it appears from the attendance list, all the FORTY (40) shares representing the entire share capital are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.
 - III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:
 - 1. Resignation of the category A Director Mr. Felix LIPINSKY, with discharge.
- 2. Appointment of KOFFOUR S.A., RCS B-86086, with registered office in L-1150 Luxembourg, 283 route d'Arlon, as category B Director, for a term which will expire after the annual general meeting of the Company to be held in 2016.
 - 3. Amendment of the Article 11 of the Articles of Incorporation to be read as follows:
- **«Art. 11. Management.** For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director who does not need to be a shareholder of the Company. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three directors who need not be shareholders of the Company.

As long as the Company is managed by a Board, one of the directors of the Company composing the Board set by the General Meeting shall be a director of category A where the others directors shall be directors of category B.

The Sole Director and the members of the Board shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.



Where a legal person is appointed as a director (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Companies Act.

The directors shall be elected by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by résolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the statutory auditor, if any, and held to appoint new directors."

- 4. Confirmation of the resolutions $n^{\circ}1$, 2, 3, 4, 6 and 8 taken at the Extraordinary General meeting of the shareholders held on 22 September 2010.
 - 5. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to accept the resignation of Mr. Felix LIPINSKY as category A Director, who is hereby discharged and acquitted in respect of his duties and function.

Second resolution

The meeting decides to appoint as category B Director, for a term which will expire at the annual general meeting of the Company to be held in 2016:

"KOFFOUR S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 86086), for which is acting as permanent representative Mr Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Third resolution

The meeting decides to amend the Article 11 of the Articles of Incorporation so as to read henceforth as follows:

«Art. 11. Management. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director who does not need to be a shareholder of the Company. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three directors who need not be shareholders of the Company.

As long as the Company is managed by a Board, one of the directors of the Company composing the Board set by the General Meeting shall be a director of category A where the other directors shall be directors of category B.

The Sole Director and the members of the Board shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

Where a legal person is appointed as a director (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Companies Act.

The directors shall be elected by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by résolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the statutory auditor, if any, and held to appoint new directors."

Fourth resolution

The meeting decides to confirm the first, second, third, fourth, sixth and eighth resolutions taken at the Extraordinary General meeting of the shareholders held on 22 September 2010, namely:

- the increase of the authorized capital up to EUR 300,000,000;
- the subsequent amendment of the second paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation;
- the creation of two categories of directors (A and B);
- the reclassification of the mandate of VALON S.A. as category B director;
- the appointment of Mrs Irina RAPOPORT as category A director;
- the amendment of Article 14 of the Articles of Incorporation.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.



The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-quatre septembre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme « FONDS RUSNANO CAP-ITAL S.A., société anonyme, avec siège social à L-1150 Luxembourg, 283, Route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, le 12 août 2010, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 septembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Madame Solange WOLTERSCHIERES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui nomme en tant que Secrétaire Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit en tant que Scrutateur Monsieur Sébastien BOMBENGER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II) Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les QUARANTE (40) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.
 - III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
 - 1. Démission de l'administrateur de catégorie A Monsieur Felix LIPINSKY, avec décharge.
- 2. Nomination de KOFFOUR S.A., RCS B-86086, ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 283 route d'Arlon, en tant qu'administrateur de catégorie B, pour un terme prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de la Société de l'an 2016.
 - 3. Modification de l'Article 11 des Statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:
- «Art. 11. Administration de la Société. Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être gérée par un Administrateur Unique, qui n'est pas nécessairement actionnaire de la Société. Si la Société a plusieurs actionnaires, la Société doit être gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois membres, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société.

Tant que la Société est administrée par un Conseil, le Conseil nommé par l'Assemblée Générale est composé par un administrateur de catégorie A tandis que les autres administrateurs sont des administrateurs de catégorie B.

L'Administrateur Unique et les administrateurs sont élus pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée en tant qu'administrateur ou en tant que Administrateur Unique (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui la représente comme administrateur ou Administrateur Unique conformément à l'article 51bis de la Loi de 1915.

Les administrateurs sont élus par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à n'importe quel moment, par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants peuvent élire, par un vote à la majorité, un administrateur pour pourvoir à la vacance de poste jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateurs restants, une Assemblée Générale est rapidement convoquée par le commissaire aux comptes, s'il existe, et nomme les nouveaux administrateurs.»

- 4. Confirmation des résolutions $n^{\circ}1$, 2, 3, 4, 6 et 8 prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 22 septembre 2010.
 - 5. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:



Première résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Felix LIPINSKY en tant qu'administrateur de catégorie A. Décharge pleine et entière est donnée à l'administrateur démissionnaire, pour l'exécution de son mandat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme Administrateur de catégorie B pour un terme prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de la Société de l'an 2016:

"KOFFOUR S.A.", une "société anonyme", établie et ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 86086), pour laquelle agit en tant que représentant permanent Monsieur Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'Article 11 des Statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Art. 11. Administration de la Société. Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être gérée par un Administrateur Unique, qui n'est pas nécessairement actionnaire de la Société. Si la Société a plusieurs actionnaires, la Société doit être gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois membres, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société.

Tant que la Société est administrée par un Conseil, le Conseil nommé par l'Assemblée Générale est composé par un administrateur de catégorie A tandis que les autres administrateurs sont des administrateurs de catégorie B.

L'Administrateur Unique et les administrateurs sont élus pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée en tant qu'administrateur ou en tant que Administrateur Unique (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui la représente comme administrateur ou Administrateur Unique conformément à l'article 51bis de la Loi de 1915.

Les administrateurs sont élus par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à n'importe quel moment, par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants peuvent élire, par un vote à la majorité, un administrateur pour pourvoir à la vacance de poste jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateurs restants, une Assemblée Générale est rapidement convoquée par le commissaire aux comptes, s'il existe, et nomme les nouveaux administrateurs.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de confirmer les première, deuxième, troisième quatrième, sixième et huitième résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 22 septembre 2010, à savoir :

- l'augmentation du capital autorisé pour le porter à EUR 300,000,000.00;
- la modification subséquente du second alinéa de l'Article 5 des Statuts;
- la création de deux catégories d'administrateurs (A et B);
- la reclassification du mandat de VALON S.A. en tant qu'administrateur de catégorie B;
- la nomination de Madame Irina RAPOPORT en tant qu'administrateur de catégorie A;
- la modification de l'Article 14 des Statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES, A. SIEBENALER, S. BOMBENGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 octobre 2010. Relation: LAC/2010/43350 Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Référence de publication: 2010138521/199.

(100159080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.



First Data International Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.175.

Extrait des résolutions prises par le associés le 11 octobre 2010

En date du 11 octobre 2010, les Associes de First Data International Luxembourg II S. a r.l. ("la Société") ont pris les résolutions suivantes:

- De révoquer Monsieur Sebastien Pauchot en qualité de gérant B de la Société avec effet au 11 octobre 2010;
- De nommer Monsieur Sjors van der Meer, dont l'adresse professionnelle est à 2-8 avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société, avec effet au 11 octobre 2010, pour une durée indéterminée et avec pouvoir de signature conjointe avec tout autre gérant A.
 - De révoquer Monsieur Doeke van der Molen en qualité de gérant B de la Société avec effet au 11 octobre 2010;
- De nommer Monsieur Xavier De Cillia, dont l'adresse professionnelle est à 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653, en tant que gérant B de la Société, avec effet au 11 octobre 2010, pour une durée indéterminée et avec pouvoir de signature conjointe avec tout autre gérant A;
 - De révoquer Monsieur Steve Menzies en qualité de gérant A de la Société avec effet au 11 octobre 2010;
- De nommer Monsieur Barry Derek Cooper, dont l'adresse professionnelle est à 6200 South Quebec Street, Greenwood Village, Colorado, 80111, Etats-Unis, en qualité de gérant A de la Société, avec effet au 11 octobre 2010, pour une durée indéterminée et avec pouvoir de signature conjointe avec tout autre gérant B.

Luxembourg, le 11 Octobre 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010138142/25.

(100157362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Ferial AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 18.541.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13.10.10.

Pour FERIAL A.G., Société Anonyme Experta Luxembourg, Société Anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Christelle Domange

Référence de publication: 2010136608/13.

(100156068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Ferial AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 18.541.

Les comptes annuels au 31/12/2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13.10.10.

Pour FERIAL A.G., Société Anonyme

Experta Luxembourg, Société Anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Christelle Domange

Référence de publication: 2010136609/13.

(100156069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.



Hemmen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 5, Waistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 118.688.

EXTRAIT

Il résulte de la convention de vente de parts sociales:

Monsieur Jean-Marie HEMMEN, agissant en sa qualité de gérant de la Société, confirme le transfert de ses 100 parts sociales, anciennement détenues par la personne précitées, au profit de Monsieur Carlo FRIEDEN, maître-boucher, né le 6 janvier 1974 à Luxembourg, demeurant à L-2440 Luxembourg, 1, Saangewee, L-5698 Welfrange, et ce, suivant contrat de vente de parts sociales du 01 février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Jean-Marie HEMMEN

Référence de publication: 2010136634/16.

(100156738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Finelettra International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 75.587.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.10.2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2010136614/11.

(100156696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Fiscal Reps Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.563.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010136615/9.

(100156722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Vermillon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 117.578.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

- L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:
- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVRE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.
- ADVISA S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 114252
- L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.
- L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.
 - L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:
- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg



- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010139308/34.

(100159367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Connections-Eurotrain Letzebuerg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo. R.C.S. Luxembourg B 60.077.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le huit octobre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Connections-Eurotrain S.A., une société anonyme de droit belge, ayant son siège social à Luchthavenlaan 10, B-1800 Vilvoorde, Belgique,

ici représentée par Monsieur Luc SUNNEN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1274 Howald,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 5 octobre 2010, laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social expose:

- que la société anonyme Connections-Eurotrain Letzebuerg S.A. ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 62, Avenue Victor Hugo, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B 60077, ci-après dénommée "la Société", a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Hesperange en date du 1 ^{er} juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 581 du 23 octobre 1997,
- que le capital social de la Société est fixé à 30.989,69 euros (trente mille neuf cent quatre vingt neuf virgule soixante neuf euros) représenté par 125 (cent vingt cinq) actions sans valeur nominale, intégralement libérées,
 - que l'activité de la Société a cessé,
- qu'en tant qu'actionnaire unique représentant l'intégralité du capital, elle a décidé de dissoudre anticipativement la société,
- que l'actionnaire unique se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité elle a rédigé son rapport de liquidation, lequel reste annexé au présent acte. L'actionnaire unique déclare reprendre tout le passif et l'actif de la société et elle déclare encore que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, elle assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel, qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est à considérer comme réglé,
 - que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique,
- que les déclarations du liquidateur ont été vérifiées par l'expert indépendant Monsieur Jan DE MAYER, désigné comme "commissaire à la liquidation" par l'actionnaire unique de la Société; lequel confirme l'exactitude du rapport du liquidateur,
 - que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée,
 - que décharge pleine et entière est donnée au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes de la Société,
- que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans auprès de DMS & Associés S.àr.l. au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald,
- qu'il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.



Déclaration du comparant

Le mandataire déclare au nom et pour compte du bénéficiaire économique que les fonds de la société à liquider ne résultent pas d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme) et que la société à liquider ne s'est pas livrée à de telles activités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue française au comparant lequel a signé avec le notaire le présent. Signé: L. SUNNEN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44780. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg,

Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137310/56.

(100157266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Fertitrust S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 11.025.

L'an deux mille dix.

Le huit septembre à douze heures.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FERTITRUST S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 11025, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 mai 1973, publié au Mémorial C numéro 147 du 27 août 1973, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte sous seing privé lors de la conversion du capital en Euros en date du 30 juin 2000, publié par extrait au Mémorial C numéro 479 du 26 juin 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Peter HRECHDAKIAN, président du conseil d'administration de la société FERTITRUST S.A., demeurant à Bruxelles (Belgique), qui désigne comme secrétaire Monsieur Nasri Antoine DIAB, Avocat, demeurant professionnellement à Jdeidet El Metn (Liban).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges OBEGI, vice-président du conseil d'administration de la société FERTITRUST S.A., demeurant professionnellement à Beyrouth (Liban).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1. Suppression de la valeur nominale des actions, conversion du capital social en US dollars, adoption d'une valeur nominale des actions, le tout avec effet rétroactif au 1 ^{er} janvier 2010 et modification en conséquence de l'article 4 des statuts.
- 2. Transformation de la société en Société de participations financières (SOPARFI) et modification en conséquence des articles 1, 3 et 22 des statuts.

L'article 3 devient comme suit:

"La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.



D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés."

- 3. Prorogation de la durée de la société et modification en conséquence de l'article 2 des statuts.
- 4. Suppression des articles 13 et 21 des statuts.
- 5. Ajout d'un paragraphe in fine à l'article 19 des statuts.
- 6. Questions.

Il Que les actionnaires présents et représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions existantes avec effet rétroactif au 1 er janvier 2010.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social en dollars des Etats-Unis d'Amérique avec effet rétroactif au 1 er janvier 2010 au taux de change de un Euro (EUR 1,-) équivalent à un virgule quatre quatre zéro six dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,4406) et constate que le capital s'élève dorénavant à trente-six millions quinze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 36.015.000,-) représenté par cent mille (100.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'adopter, avec effet rétroactif au 1 er janvier 2010, une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) par action et d'échanger les cent mille (100.000) actions sans désignation de valeur nominale contre trente-six millions quinze mille (36.015.000) actions d'une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune attribuées aux actionnaires actuels dans la proportion de leur participation dans le capital, soit 47%, 47% et 6% et dès lors 16.927.050 actions, 16.927.050 actions et 2.160.900 actions.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier dès lors le premier alinéa de l'article quatre des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Art. 4. (1 ^{er} alinéa). Le capital social est fixé à trente-six millions quinze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 36.015.000,-) représenté par trente-six millions quinze mille (36.015.000) actions d'une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, entièrement libérées."

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'adopter l'objet social d'une société pleinement imposable et de modifier dès lors le premier alinéa de l'article un ainsi que les articles trois et vingt-deux des statuts, qui auront dorénavant la teneur suivante:

"Art. 1 er. (1 er alinéa). Il existe une société anonyme sous la dénomination de FERTITRUST S.A."

"Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés"



"Art. 22. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives."

Sixième résolution

L'assemblée décide de proroger la durée de la société pour qu'elle prenne fin le 29 mai 2050 et de modifier dès lors le premier alinéa de l'article deux des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Art. 2. (1 er alinéa). La durée de la société expire le 29 mai 2050."

Septième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article treize des statuts relatif au cautionnement des administrateurs et des commissaires.

Huitième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article vingt et un des statuts relatif à la dissolution automatique de la société par la réunion de toutes les actions dans une main.

Neuvième résolution

L'assemblée décide d'ajouter l'alinéa suivant à la fin de l'article dix-neuf des statuts:

"Art. 19. (nouvel alinéa à la fin de l'article). Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes."

Dixième résolution

L'assemblée décide de renuméroter les articles à partir de l'article 13 des statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à douze heures quinze minutes.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à la somme de mille Euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Peter HRECHDAKIAN, Nasri Antoine DIAB, Georges OBEGI, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 22 septembre 2010 Relation GRE/2010/3134 Reçu soixante-quinze euros 75, 00- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 14 octobre 2010.

Référence de publication: 2010136610/122.

(100156684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Nexar Capital Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.464.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of September.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Mr. Arié Assayag, born on 9 September 1962 in Meknes (Morocco), residing at 16 Ter Avenue Bosquet, Paris 75007, France,

duly represented by Mr. Bastien Burin, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Paris (France) on 28 September 2010.

2) Mr. Eric Attias, born on 17 March 1969 in Marrakesh (Morocco), residing professionally at c/o Nexar Capital LLC, 767 Fifth Avenue, 19 th Floor, New York, NY 10153, USA,

duly represented by Mr. Bastien Burin, previously name, by virtue of a proxy given in New-York (USA) on 27 September 2010.

3) Aquiline Financial Services Fund (Offshore) L.P., a Cayman Islands Limited Partnership, having its registered office at M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cay-



man, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, B.W.I., under number MC-17567,

duly represented by Mr. Bastien Burin, previously named, by virtue of a proxy given in New-York, on 29 September 2010.

4) Aquiline Dragon Fund Offshore L.P., a Cayman Islands Limited Partnership, having its registered office at M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, B.W.I., under number MC-19261.

duly represented by Mr. Bastien Burin, previously named, by virtue of a proxy given in New-York, on 29 September 2010.

5) Mr. Bernard Kalfon, born on 17 July 1970 in Fontenay-sous-Bois, France, residing at 68, boulevard de Courcelles, F-75017 Paris, France

duly represented by Mr. Bastien Burin, previously named, by virtue of a proxy given in Paris (France) on 28 September 2010

6) Mr. Paulo Baia, born on July 23, 1958 in Belo Horizonte, Brazil, residing professionally at c/o Nexar Capital LLC, 767 Fifth Avenue, 19 th Floor, New York, N.Y. 10153, U.S.A.,

duly represented by Mr. Bastien Burin, previously named, by virtue of a proxy given in New-York (USA) on 24 September 2010.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact that they are all the partners of "Nexar Capital Group", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 146464 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 3 rd of June 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1252 of 30 June 2009. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxemburg, Grand Duchy of Luxembourg, in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, dated 3 September 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The general meeting of partner is thus regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda:

Agenda:

- 1. Increase of the share capital of the Company from its present amount of fifty-six thousand three hundred twenty-one US dollars and twenty-three cents (USD 56,321.23) up to fifty-seven thousand nine hundred thirty-seven US dollars and forty-two cents (USD 57,937.42) by the issue of one hundred sixty-one thousand six hundred nineteen (161,619) new shares with a par value of one cent of US dollar (USD 0.01) each;
 - 2. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the Company's articles of incorporation; and
 - 3. Miscellaneous.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one thousand six hundred sixteen US dollars and nineteen cents (USD 1,616.19) to bring it from its present amount of fifty-six thousand three hundred twenty-one US dollars and twenty-three cents (USD 56,321.23) up to the amount of fifty-seven thousand nine hundred thirty-seven US dollars and forty-two cents (USD 57,937.42) by the issue of one hundred sixty-one thousand six hundred nineteen (161,619) new shares, having a par value of one cent of US dollar (USD 0.01-) each.

Subscription - Payment

There appears Mr. Bastien Burin, pre-named, who declares to subscribe in the name and for the account of the subscribers mentioned below, on the basis of proxies which will remain attached to the present deed, to the issue of shares as follows:

- fifty-three thousand eight hundred seventy-three (53,873) shares by Bijo Finances, a société anonyme organized under the laws of Belgium, having its registered offices located at 596, Chaussée d'Alsemberg, 1180 Uccle, Belgium, registered with the Banque Carrefour des Entreprises under n° 0462.162.636, for a total amount of five hundred thirty-eight US dollars and seventy-three cents (USD 538.73), on the basis of a proxy given in Paris (France) on 16 September 2010; and
- one hundred seven thousand seven hundred forty-six (107,746) shares by LAUME S.à r.l., a société à responsabilité limitée organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, having a share capital of two million US dollars (USD 2,000,000), not yet registered with the Luxembourg trade and



companies register, for a total amount of one thousand seventy-seven US dollars and forty-six cents (USD 1,077.46), on the basis of a proxy given in Luxembourg, on 29 September 2010.

The shares so subscribed have been fully paid up in cash by the subscribers so that the amount of one thousand six hundred sixteen US dollars and nineteen cents (USD 1,616.19) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Following this resolution, Bijo Finances and LAUME S.à r.l. are now partners of the Company and will vote on the remaining point of the agenda of this general meeting.

Second resolution

As a consequence of the said resolution, the general meeting decides to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of incorporation, which shall now read as follows:

"**Art. 6.** The Company's share capital is set fifty-seven thousand nine hundred thirty-seven US dollars and forty-two cents (USD 57,937.42) represented by five million seven hundred ninety-three thousand seven hundred forty-two (5,793,742) shares with a par value of one cent of US dollar (USD 0.01) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euro.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy of the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le trente septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Arié Assayag, né le 9 septembre 1962 à Meknes (Maroc) demeurant 16 Ter Avenue Bosquet, Paris 75007, France.

dûment représenté par Monsieur Bastien Burin, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 septembre 2010 à Paris (France).

2) Monsieur Eric Attias, né le 17 mars 1969 à Marrakech (Maroc), demeurant professionnellement à c/o Nexar Capital LLC, 767 Fifth Avenue, 19 th Floor, New York, NY 10153, USA,

dûment représenté par Monsieur Bastien Burin, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 27 septembre 2010 à New-York (USA).

3) Aquiline Financial Services Fund (Offshore) L.P., un limited partnership de droit des Iles Caïmans, ayant son siège social M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, inscrit au Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, B.W.I., sous le numéro MC-17567,

dûment représentée par Monsieur Bastien Burin, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 29 septembre 2010 à New-York (USA).

4) Aquiline Dragon Fund Offshore L.P., un limited partnership de droit des Iles Caïmans, ayant son siège social M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, inscrit au Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, B.W.I., sous le numéro MC-19261,

dûment représentée par Monsieur Bastien Burin, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 29 septembre 2010 à New-York (USA).

5) Monsieur Bernard Kalfon, né le 17 juillet 1970 à Fontenay-sous-Bois, France, demeurant au 68, boulevard de Courcelles, F-75017 Paris, France,

dûment représenté par Monsieur Bastien Burin, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 28 septembre 2010 à Paris (France).

6) Monsieur Paulo Baia, né le 23 juillet 1958 à Belo Horizonte, Brésil, demeurant professionnellement à c/o Nexar Capital LLC, 767 Fifth Avenue, 19 th Floor, New York, N.Y. 10153, Etats-Unis d'Amérique,

dûment représenté par Monsieur Bastien Burin, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 24 septembre 2010 à New-York (USA).



Les procurations signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire pour acter qu'elle sont tous les associés de «Nexar Capital Group», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146464 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 3 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1252 du 30 juin 2009. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxemburg, Grand-Duché de Luxembourg en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, daté du 3 septembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée générale des associés est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de cinquante-six mille trois cent vingt-et-un US dollars et vingt-trois cents (USD 56.321,23) à cinquante-sept mille neuf cent trente-sept US dollars et quarante-deux cents (USD 57.937,42) par l'émission de cent soixante-et-un mille six cent dix-neuf (161.619) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un cent d'US dollar (USD 0,01) chacune;
 - 2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société; et
 - 3. Divers.

L'assemblée générale des associés, après avoir délibérée, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille six cent seize US dollars et dix-neuf cents (USD 1.616,19) pour le porter de son montant actuel de cinquante-six mille trois cent vingt-et-un US dollars et vingt-trois cents (USD 56.321,23) à un montant de cinquante-sept mille neuf cent trente-sept US dollars et quarante-deux cents (USD 57.937,42) par l'émission de cent soixante-et-un mille six cent dix-neuf (161.619) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent d'US dollar (USD 0,01) chacune.

Souscription - Libération

A comparu Monsieur Bastien Burin, prénommé, qui déclare souscrire au nom et pour le compte des souscripteurs mentionnés ci-dessous, en vertu de procurations sous seing privées qui resteront attachées au présent acte, à l'émission des parts sociales comme suit:

- cinquante-trois mille huit cent soixante-treize (53.873) parts sociales par Bijo Finances, une société anonyme de droit Belge, ayant son siège social au 596, Chaussée d'Alsemberg, 1180 Uccle, Belgique, enregistrée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0462.162.636, pour un montant total de cinq cent trente-huit US dollars et soixante-treize cents (USD 538,73) en vertu d'une procuration donnée le 16 septembre 2010 à Paris (France); et
- cent sept mille sept cent quarante-six (107.746) parts sociales par LAUME S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, ayant un capital social de deux millions d'US dollars (USD 2.000.000), non encore immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, pour un montant total de mille soixante-dixsept US dollars et quarante-six cents (USD 1.077,46) en vertu d'une procuration donnée le 29 septembre 2010 à Luxembourg.

Les parts souscrites ont été entièrement libérées en numéraire par les souscripteurs de sorte que la somme de mille six cent seize US dollars et dix-neuf cents (USD 1.616,19) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Suite à cette résolution Bijo Finances et LAUME S.à r.l. sont maintenant associés de la Société et vont voter sur le point restant à l'ordre du jour de cette assemblée générale.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa l'article 6 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinquante-sept mille neuf cent trente-sept US dollars et quarante-deux cents (USD 57.937,42) représenté par cinq millions sept cent quatre-vingt-treize mille sept cent quarante-deux (5.793,742) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent d'US dollar (USD 0,01) chacune.»

Frais et Dépenses

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison du présent acte à environ mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.



Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. BURIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 octobre 2010. Relation: EAC/2010/11809. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010137923/191.

(100157879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

FRUYTIER GROUP Purchase, sales and services, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 17, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 54.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Fruytier Group Purchase, Sales and Services

Un mandataire

Référence de publication: 2010136618/11.

(100156286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Lendit Luxembourg S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 66.356.

La convention de domiciliation conclue entre la société ECOGEST S.A., avec siège social 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg et la société Liman S.A. est dénoncée avec effet au 01/10/2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Pour ECOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2010136664/12.

(100156061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Global Refund Holdings Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 89.248.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010136621/9.

(100156334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Jeunesses Musicales du Grand-Duché de Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-5368 Schuttrange, 2, route de Canach.

R.C.S. Luxembourg F 5.607.

REFONTE DES STATUTS

Les statuts des JEUNESSES MUSICALES, fondées le 12 juillet 1946, publiés au Mémorial C -N° 2522 du 28 décembre 2009, sont modifiés comme suit:

Titre 1 er . - Dénomination, But, Siège

Art. 1 er . Il est créé une association sans but lucratif sous la dénomination de JEUNESSES MUSICALES DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Les JEUNESSES MUSICALES sont placées sous le Haut Patronage de Son Altesse Royale La Grande-Duchesse Maria Teresa.



Art. 2. L'association a pour but de diffuser parmi la jeunesse la connaissance et le goût de la musique, du théâtre et des arts en général. Elle pourra réaliser cet objet par tous les moyens directs et indirects, y compris l'organisation de manifestations musicales, entre autre les «Soirées de Luxembourg».

L'association est neutre du point de vue politique et religieux.

Art. 3. L'association a compétence pour réaliser ce but, s'il échet, dans tout le pays et à l'étranger, notamment dans la «Grande Région».

Pour l'organisation des concerts pour jeunes et pour adultes, les JEUNESSES MUSICALES peuvent recourir au concours d'institutions publiques et de personnes et d'organismes privés.

- Art. 4. L'association est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 5. Le siège de l'association est établi à L-5368 SCHUTTRANGE.

Titre II. - Des membres - Associés

Art. 6. Les membres-associés sont:

- 1. Monsieur Romain Asselborn, Directeur de l'Ecole de Musique de Grevenmacher, 4 rue Paul Faber, L-6785 Grevenmacher, luxembourgeois
 - 2. Monsieur Marc Baden, avocat, 5, rue Robert Schuman, L-1898 Kockelscheuer, luxembourgeois
 - 3. Monsieur Marc Barthelemy, Premier Conseiller du Gouvernement, Maison 13, L-7649 Freckeisen, luxembourgeois
 - 4. Monsieur Gene Bindels, professeur, 16, rue de Reimberg, L-8606 Bettborn, luxembourgeois
 - 5. Madame Brigitte Dasbourg, comptable, 7 route de Luxembourg, L-6195 Imbringen, luxembourgeoise
 - 6. Monsieur Stéphane Gilbart, professeur, 3, rue Oster, L-8146 Bridel, belge
 - 7. Monsieur Guy Goethals, musicien, 7 rue des Vergers, L-9188 Vichten, luxembourgeois
 - 8. Monsieur Joseph Groben, professeur, 2, Millewee, L-5417 Ehnen, luxembourgeois
- 9. Monsieur Roger Hamen, Attaché au Centre de Ressources (Rockhal Belval), 36 rue de l'Ecole, L-8128 Bridel, luxembourgeois
 - 10. Monsieur Marc Heyart, professeur, 152, rue Albert Unden, L-2652 Luxembourg, luxembourgeois
 - 11. Monsieur Guy Jourdain, attaché de direction, 14, rue Schënnbierg, L-5372 Munsbach, luxembourgeois
- 12. Monsieur Fernand Jung, directeur du Conservatoire de musique de la Ville de Luxembourg, 9, rue Général Patton, L-4277 Esch-sur-Alzette, luxembourgeois
 - 13. Monsieur Raymond Kleber, commerçant, retraité, 6, rue de Wormeldange, L-6180 Gonderange, luxembourgeois
 - 14. Monsieur Joseph Kohnen, professeur, 55, rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg, luxembourgeois
 - 15. Monsieur Emile Kraemer, diplômé HEC, 79, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, luxembourgeois
- 16. Monsieur Pierre Kremer, Préposé du Service Technique (Conservatoire VDL), 12 Schoulwee, L-8274 Kehlen, luxembourgeois
 - 17. Madame Yvonne Krier-Pleger, professeur, 4, op Bierg, L-8217 Mamer, luxembourgeoise
- 18. Mademoiselle Yvonne Lentz, professeur d'éducation physique hon., 11c Bd. Joseph II, L-1840 Luxembourg, luxembourgeoise
 - 19. Monsieur Guy May, Commissaire de la Cour honoraire, 6, rue des Carrefours, L-8015 Strassen, luxembourgeois
 - 20. Monsieur Hubert Muller, ingénieur-dipl., 5, auf Preimert, L-6955 Rodenbourg, luxembourgeois
- 21. M. Pierre Neuen, délégué hon. de la SACEM, 31, bd Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, luxembourgeois
 - 22. Madame Anne Pierron, employée privée, 24, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg, française
- 23. Monsieur Eugène Prim, Président des Solistes Européens, Luxembourg, 8, an de Bongerten, L-7346 Steinsel, luxembourgeois
 - 24. Monsieur Paul Schmoetten, Ministère de la Culture, Commissaire, L-2912 Luxembourg, luxembourgeois
- 25. Monsieur Jean Schon, Directeur hon. du Lycée classique, 112a, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, luxembourgeois
 - 26. Monsieur Jean Schumacher, professeur, 51, rue de Bergem, L-5376 Uebersyren, luxembourgeois
 - 27. Monsieur Pierre Schwickerath, fonctionnaire, 35, am Dall, L-4980 Reckange-sur-Mess, luxembourgeois
 - 28. Monsieur Michael Vareika, directeur, 8, Killebierg, L-5762 Hassel, américain (USA)
 - 29. Monsieur Jean Wenandy, professeur, 5, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, luxembourgeois
 - 30. Monsieur Jérôme Wigny, avocat, 2, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, belge
- 31. Monsieur Alain Wirth, directeur adjoint (Conservatoire VDL), 6 bei der Aarnescht, L-6969 OBERANVEN, luxembourgeois
 - et ceux qui sont admis par la suite.



Seuls les membres-associés ont droit de vote.

Le nombre des membres-associés ne peut pas être inférieur à cinq. Une cotisation annuelle, qui ne peut dépasser 50,euros, peut être fixée par l'Assemblée Générale. Le statut de membre se perd par le non-payement de deux cotisations successives.

Art. 7. A côté des membres-associés l'association peut comprendre des membres honoraires auxquels il est loisible de soutenir les activités de l'association par des dons.

Les membres honoraires n'ont aucun droit de vote aux assemblées générales.

- **Art. 8.** De nouveaux membres-associés peuvent être admis par décision de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des membres-associés présents ou représentés.
- Art. 9. L'exclusion d'un membre-associé peut être prononcée par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des membres-associés présents ou représentés. La démission ou l'exclusion d'un membre entraîne la perte de son droit sur ses apports ainsi que sur le fonds social. Il n'a aucun droit au remboursement de cotisations qu'il a payées.
- **Art. 10.** En cas de décès d'un membre-associé, ses ayants droit ou héritiers n'ont aucun droit sur le fonds social et ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations ou versements effectués.
- **Art. 11.** Les membres-associés ne prennent aucun engagement personnel autre que celui de payer la cotisation fixée le cas échéant par l'assemblée générale.

Titre III. - Assemblée générale

Art. 12. L'assemblée générale ordinaire a lieu annuellement au cours du premier trimestre. Elle est convoquée par le président ou, à son défaut, par un vice-président. Une assemblée générale doit être convoquée extraordinairement lorsqu'un cinquième des membres-associés le demande par écrit.

Le président du conseil d'administration ou son délégué peut à tout moment convoquer une assemblée générale extraordinaire lorsque l'intérêt de l'association le demande.

Les convocations aux assemblées générales sont adressées aux membres-associés par simple lettre huit jours francs au moins avant l'assemblée.

- **Art. 13.** L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par un vice-président, à moins que le conseil n'en décide autrement.
- **Art. 14.** Sous réserve des dispositions de l'art. 15 ci-après, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix. En cas de parité, la voix du président de l'assemblée est prépondérante.

Les membres-associés empêchés ou absents peuvent donner à un autre membre-associé pouvoir pour les représenter.

- **Art. 15.** La modification des statuts se fait conformément à l'article 8 de la loi sur les associations sans but lucratif. La dissolution de l'association est considérée comme une modification des statuts.
- **Art. 16.** Les décisions de l'assemblée générale sont consignées dans des procès-verbaux signés par le Président du conseil d'administration et le Secrétaire général et à leur défaut par deux administrateurs, et inscrits dans un registre spécial.

Les extraits à en produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président du conseil d'administration et le Secrétaire général et à leur défaut par deux administrateurs.

Les décisions de l'assemblée générale intéressant des tiers seront portées à leur connaissance soit par voie de presse, soit par courrier, selon les cas.

Titre IV. - Des administrateurs, Du commissaire

Art. 17. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de cinq membres au moins, tous élus pour trois ans par l'assemblée générale: le Conseil d'Administration sortant décide du nombre d'administrateurs nécessaires au bon fonctionnement. Le conseil d'administration reste en fonctions jusqu'à son renouvellement par l'assemblée statutaire.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Ils doivent déclarer leur candidature au plus tard huit jours avant l'Assemblée Générale.

Art. 18. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'objet de l'association. Il nomme et révoque les titulaires des emplois principaux, détermine leur mission et fixe leurs émoluments; il reçoit, vérifie et arrête les comptes de l'association et les présente à l'assemblée générale annuelle; il ordonne et approuve les dépenses, en effectue ou en autorise le règlement.

Le conseil d'administration peut conclure des baux, vendre, acquérir, échanger tous biens et immeubles, emprunter, hypothéquer les immeubles de la société pour sûreté de ses emprunts, stipuler la voie parée, donner mainlevée et consentir la radiation de toutes inscriptions d'office ou autres, avec renonciation à tous droits réels avec ou sans paiement et sans qu'il soit besoin d'en justifier, traiter, transiger, compromettre.



L'énumération qui précède est énonciative et non limitative, et tout ce qui n'est pas réservé par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale est de la compétence du conseil d'administration.

- **Art. 19.** Le conseil d'administration organise en son sein les responsabilités et les fonctions nécessaires au bon fonctionnement de l'association.
 - **Art. 20.** Le conseil ne peut délibérer et statuer valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Les membres absents ou empêchés peuvent se faire représenter par un autre membre du conseil d'administration.

Si une réunion du conseil ne s'est trouvée en nombre pour délibérer sur son ordre du jour, une nouvelle réunion, convoquée avec le même ordre du jour, peut délibérer valablement quelque soit le nombre des membres présents ou représentés.

- **Art. 21.** L'association est valablement engagée par la signature de deux administrateurs suivant les pouvoirs organisés par le Conseil d'Administration.
- **Art. 22.** Le conseil peut déléguer le pouvoir d'engager l'association au président et aux membres du conseil d'administration suivant l'organisation des fonctions en son sein et le pouvoir de signature accordé.
- Art. 23. Les opérations de l'association sont surveillées par un commissaire, élu par l'assemblée générale pour trois ans. Il est rééligible.

Il exerce son droit de contrôle en prenant connaissance, sans déplacement, de toutes écritures de l'association. Il soumet à l'assemblée générale le résultat de sa mission avec les propositions qu'il jugera convenables.

Titre. - V Bilan, Budgets, Liquidation

Art. 24. L'exercice social commence le 1 ^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Le compte l'exercice écoulé est arrêté et le budget du prochain exercice est dressé dans le mois qui suit la fin de l'exercice.

Les comptes et le budget sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale statutaire qui statue en outre sur la décharge à donner au conseil d'administration et au commissaire.

Art. 25. En cas de dissolution de l'association, la liquidation est faite par un conseil de liquidation composé des administrateurs en fonctions en ce moment.

L'actif, après remboursement du montant versé sur les parts, est attribué à une ou plusieurs autres fondations de droit luxembourgeois ou associations sans but lucratif reconnue d'utilité publique par arrêté grand-ducal.

Art. 26. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions de la loi sur les associations sans but lucratif.

Schuttrange, le 14 octobre 2010.

Pour le Conseil d'administration
Guy Jourdain / Jean Wenandy
Secrétaire Général / Président

Référence de publication: 2010139584/153.

(100158702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Global Refund Holdings Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 89.247.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010136622/9.

(100156335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Galileo Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 124.975.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010136624/10.

(100156358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.



GCL Holdings GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.787.

La société prend acte de la démission de Monsieur Georges Yves Pierrot Zimer, gérant de la société avec effet au 06 octobre 2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque Société Anonyme Banque Domiciliataire Signatures

Référence de publication: 2010136625/15.

(100156380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Merrill Lynch Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 112.502.

Il résulte des décisions prises par les Associés de la Société en date du 23 septembre 2010:

- 1. Le siège social est transféré du 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à partir au 1 septembre 2010.
- 2. Démission de Monsieur Prabhu Raman de ses fonctions de Gérant A de la Société, démission prenant effet le 10 septembre 2010.
 - 3. Election d'un nouveau Gérant A pour une durée indéterminée à partir du 10 septembre 2010:
- Monsieur Philipp Voswinkel, né le 11 juillet 1975 à Bochum, Allemagne, demeurant professionnellement au Dammstrasse 19, CH-6301 Zug, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Merrill Lynch Luxembourg Investments S.à r.l.

Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2010137137/20.

(100156012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

GCL Holdings LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 42.107,50.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.208.

La société prend acte de la démission de Monsieur Georges Yves Pierrot, gérant de la société avec effet au 06 octobre 2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque Société Anonyme Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010136626/15.

(100156381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.



Mota S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon. R.C.S. Luxembourg B 81.079.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugements rendus en date du 14 octobre 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation des sociétés suivantes:

- la société anonyme MOTA S.A., avec siège social à L-1225 Luxembourg, 4, rue Beatrix de Bourbon, de fait inconnue à cette adresse;

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, premier juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Steve HOFFMANN, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 5 novembre 2010 au greffe du Tribunal de Commerce de Luxembourg.

Pour extrait conforme Maître Steve HOFFMANN Le Liquidateur

Référence de publication: 2010137147/20.

(100156689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Romapa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 75.966.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugements rendus en date du 14 octobre 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation des sociétés suivantes:

- la société à responsabilité limitée ROMAPA S.àr.l., avec siège social à L-2320 Luxembourg, 55, Boulevard de la Pétrusse, de fait inconnue à cette adresse.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, premier juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Steve HOFFMANN, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 5 novembre 2010 au greffe du Tribunal de Commerce de Luxembourg.

Pour extrait conforme Maître Steve HOFFMANN Le *Liquidateur*

Référence de publication: 2010137204/20.

(100156688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

GDI A.G., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 155.391.

Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 05.10.2010

Der alleinige Verwalter beschliesst den Sitz der Gesellschaft von 97, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg nach 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg zu verlegen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2010136628/13.

(100156259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.



GT Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 89.793.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 13 octobre 2010, il a été résolu ce qui suit:

- 1. De ré-élire Mess. Jörgen LENZ, Torben MADSEN et Gilles WECKER comme administrateurs du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.
- 2. De ré-élire MODERN TREUHAND S.A. comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on October 13 th 2010 it has been resolved the following:

- 1 To re-elect Mr. Jörgen LENZ, Mr. Torben MADSEN and Mr. Gilles WECKER as directors of the board until the next annual general meeting.
 - 2 To re-elect MODERN TREUHAND S.A. as statutory auditor of the company until the next annual general meeting. Référence de publication: 2010136630/17.

(100155965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Saint Barthelomy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 155.970.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaire de la société à responsabilité limitée SAINT BAR-THELOMY - COMERCIO E SERVICOS SOCIEDADE UNIPESSOAL LDA., ayant son siège social à Rua dos Aranhas 53, Funchal Madère, constituée suivant acte reçu par Maître Ivone Marta Gomes Andrade, notaire de résidence à Funchal Madère en date du 9 décembre 1998, inscrite à Madère Free Trade Zone, sous le numéro 511112602.

La séance est ouverte sous la présidence de Katia ROTI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Annick BRAQUET, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Solange WOLTERSCHIERES, employée privée, demeurant profession-nellement à Luxembourg.

La présidente déclare:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence établie et certifiée par les membres du bureau que l'intégralité du capital social de CINQ MILLE EUROS (EUR 5.000,-) est détenue en totalité par ORIVIT TRUST REG ayant son siège social à Vaduz Liechtenstein.

et que l'actionnaire est dûment représenté à la présente assemblée, qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit dont les associés déclarent avoir eu connaissance préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

Ladite liste de présence restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1.- Décision de transférer le siège social de la société de Rua Dos Aranhas 53 Funchal Madère, à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal et de changer sa nationalité portugaise en luxembourgeoise.
- 2.- Décision de confirmer et reconnaître tous les actifs et passifs de la société auxquels rien ne sera changé ni retranché ni ajouté en raison des opérations visées ci-dessus.
- 3.- Arrêté et approbation des bilan et compte de profits et pertes de la société au 30 juin 2010 qui sont à considérer comme comptes sociaux de clôture au Portugal et en même temps comme comptes d'ouverture à Luxembourg.
- 4.- Décision que le capital social sera fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-), et divisé en TRENTE UN MILLE (31.000) actions de UN EURO (EUR 1,-) chacune.
 - 5.- Transformation de la société à responsabilité limitée en Société anonyme.
 - 7.- Adaptation de l'objet social de la société aux normes légales luxembourgeoises.
 - 8.- Changement de la dénomination en SAINT BARTHELOMY S.A.



- 9.- Décision que le capital sera désormais représenté par TRENTE ET UN MILLE (31.000) actions ayant une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-) chacune.
 - 10.- Refonte des statuts.
 - 11.- Nomination de trois administrateurs et d'un commissaire.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de confirmer et de ratifier les résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé de la société tenue à Madère le 18 août 2010, décidant, entre autres, de transférer le siège statutaire et administratif de la société de Rua Dos Aranhas 53, Funchal Madère, à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, de changer sa nationalité portugaise en luxembourgeoise et d'adopter des statuts conformes aux prescriptions de la loi luxembourgeoise.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de confirmer et de reconnaître tous les actifs et passifs de la société auxquels rien ne sera changé, ni retranché, ni ajouté, en raison des opérations visées ci-dessus.

Troisième résolution

L'assemblée arrête et approuve les bilan et comptes de profits et pertes de la société au 30 juin 2010 qui sont à considérer comme comptes sociaux de clôture au Portugal et en même temps comme comptes d'ouverture à Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de transformer la société à responsabilité limitée existante en société anonyme conformément à la faculté prévue à l'article trois (3) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ladite transformation ne donnant pas lieu à une personnalité juridique nouvelle.

Le capital et les réserves, tels qu'ils existent demeurant intacts, de même que tous les éléments d'actif et de passif, les amortissements, les moins-values et les plus values, et la société anonyme continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société à responsabilité limitée

Il résulte d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises, la société ALTER AUDIT, ayant son siège social à L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois, en date du 23 septembre 2010 que la valeur des actifs nets de la société à responsabilité est au moins égale au montant de son capital social.

Conclusion

Sur base des vérifications effectuées, telle que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre connaissance qui nous laisse à penser que la valeur de l'actif net au 30 juin 2010, d'EUR 24.275.843,72 de SAINTBARTHELOMY, COMERCIO E SERVICOS, SOCIEDADE UNIPESSOAL LDA ne soit surévalué et ne correspond pas au moins à la valeur du capital social d'EUR 31.000 représenté par 31 000 actions de valeur nominale d'EUR 1 chacune.

A la demande de l'organe de gestion, ce rapport est uniquement destiné à satisfaire aux exigences des articles 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la suite et peut être soumis à la direction de la société, le notaire instrumentaire et les autorités concernées Ce rapport ne peut pas être utilisé à d'autres fins, ni remis à des parties tierces. Il ne peut pas être inclus, ni mentionné dans un quelconque document ou publication, à l'exception de l'acte notarié, sans notre accord préalable.

Le rapport demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Septième résolution

L'assemblée décide d'adapter l'objet social de la société aux normes légales luxembourgeoises et de lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.



La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Huitième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination en SAINT BARTHELOMY S.A.

Neuvième résolution

L'assemblée décide que le capital social sera fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS représenté par TRENTE ET UN MILLE (31.000) actions de UN EURO (EUR 1,-) chacune.

Dixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent et de les adapter à la législation luxembourgeoise, aux usages et formalités usitées dans ce pays, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 1 er . Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de SAINT BARTHELOMY S.A. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) divisé en TRENTE ET UN MILLE (31.000) actions de UN EURO (EUR 1,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révo-

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social à , à l'exception de ceux ayant une valeur supérieure à VINGT MILLE EUROS (EUR 20.000,-). Les actes ayant une valeur supérieure à vingt mille euros ainsi que les actes ayant comme objectif des participations dans des sociétés, la délivrance de garanties ainsi que l'achat et la vente d'immeubles, sont réservés à l'assemblée générale. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.



Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procèsverbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature conjointe d'un administrateur de la catégorie «A» ensemble avec celle d'un administrateur de la catégorie «B», soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

- **Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier jour ouvrable du mois d'avril à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.
- **Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.
- Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Onzième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs à trois (3) et celui du commissaire à un (1).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

ADMINISTRATEUR DE CATEGORIE A

- 1.- Monsieur Domenico dit Nadir SPEZZAPRIA, dirigeant, demeurant à Breganze (Italie), Via Castelletto, 157. ADMINISTRATEURS DE CATEGORIE B
- 2.- Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
- 3.- Madame Frédérique VIGNERON, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal. Est appelée aux fonctions de commissaire:

GORDALE MARKETING LIMITED, ayant son siège à Strolovou 77, Strovolos Center, Office 204, 2018 Strovolos, Nicosia, Cyprus, n° Registre: Chypre: HE155572.

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2015.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présents, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 6.500,.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: K. ROTI, A. BRAQUET, S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 octobre 2010. Relation: LAC/2010/43338. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Référence de publication: 2010136179/215.

(100155640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Hearing International Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 90.760.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HEARING INTERNATIONAL GROUP S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010136633/11.

(100155999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

HOI Capital Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.344.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 30 août 2010

- 1. M. Alex LEGRAND a démissionné de son mandat de gérant.
- 2. Mme Monique JUNCKER, administrateur de sociétés, née à Ettelbrück (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée gérante Pour une durée indéterminée

Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour HOI Capital Group S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010136637/16.

(100156011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

INBC Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 8, rue Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 95.418.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2010136642/11.

(100156363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.



Parc Capital (Bulgaria) S. à r. I., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 131.257.

Extrait des résolution prises par l'associé unique en date du 15 septembre 2010

Il est décidé de nommer en tant que gérant de catégorie A avec effet au 15 septembre 2010:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

en remplacement de Monsieur John SEIL, gérant de catégorie A démissionnaire avec effet au 15 septembre 2010. Le mandat de Monsieur Pierre LENTZ est établi pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010136706/16.

(100156004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Ighen International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 86.876.

L'an deux mille dix, le trente et un août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société «IGHEN INTERNATIONAL S.A.», une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée en date du 2 avril 2002 suivant un acte reçu par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1012 du 3 juillet 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 86.876.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 31 juillet 2002 suivant un acte reçu par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1535 du 24 octobre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Maurizio MANFREDI, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert au notaire d'acter que:

- I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1.- Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.
- 2.- Le cas échéant, nomination de ODESSA SECURITIES S.A., comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

- III) Il appert de la liste de présence que les 12.700 actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.
- IV) Le Président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'Assemblée décide de dissoudre la Société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

ODESSA SECURITIES S.A., ayant son siège à Panama, Salduba Building, 53 rd Street East.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ deux mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. MANFREDI, A. UHL, S. BOULARD, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 03 septembre 2010 Relation : LAC/2010/38595. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Référence de publication: 2010136639/67.

(100156648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Andreas Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 23.750,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.662.

Extrait des Résolutions de l'associé unique du 08 Octobre 2010

L'associé unique de Andreas Holding S. à r.l. a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Xavier De Cillia en tant que gérant de classe B de la Société et ce avec effet au 14 Octobre 2010.
- De nommer Monsieur Jorrit Crompvoets, né le 16 Mai 1976 à Voorst, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20 rue de la Poste L-2346, Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société et ce avec effet au 15 Octobre 2010.

Luxembourg, le 11 Octobre 2010.

Frederik Kuiper

Gérant de classe B

Référence de publication: 2010136850/18.

(100155759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

INBC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 8, rue Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 29.679.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010136643/10.

(100156364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Indigo Shipping A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.411.

La version abrégée des comptes au 31 décembre 2009 a été enregistrée et déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2010136644/11.

(100156505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Inter-Storages S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.834.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010136646/9.

(100156503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Compagnie Internationale de Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 111.242.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2009 tenue à 14.00 heures le 15 juin 2010

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

Administrateurs:

- M. Bourkel Michel, 8 rue Dicks, L-1417 Luxembourg
- Mme Bourkel Anique, 8 rue Dicks, L-1417 Luxembourg
- M. Vancheri Alexandre, 8 rue Dicks, L-1417 Luxembourg

Administrateur-délégué:

- M. Bourkel Michel, 8 rue Dicks, L-1417 Luxembourg

Commissaire aux comptes:

- Wilbur Associates Ltd, IBC 185200, Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street S-E2, Nassau, Bahamas, N-8188;

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2010 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2011;

5- L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société du 77, Bd. G.D. Charlotte, au 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, avec effet au 1 ^{er} juin 2010.

Référence de publication: 2010139544/24.

(100158347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

RE&F S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 132.635.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 7 octobre 2010.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance. L'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturant au 31 décembre 2010 qui se tiendra en 2011:



Conseil d'administration:

- Monsieur Daniel KUFFER, employé privé, résidant professionnellement 7 rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Président et administrateur;
- Madame Catherine NORMAND, employée privée, résidant professionnellement 7 rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Administrateur;
- Monsieur Ferdinando CAVALLI, employé privé, résidant professionnellement 7 rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Administrateur;
 - Monsieur Francesco FABIANI, employé privé, résidant Via Ronchetto 2, CH-6925 Gentilino, Suisse, Administrateur; Le commissaire aux comptes suivant:
- I.C. DOM-COM, Société à Responsabilité Limitée, ayant son siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 133.127.

RE&F S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010139617/24.

(100159089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Kardam, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010136651/9.

(100156408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Khathal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 55.450.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010136652/10.

(100156136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

L. C Promotions S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4155 Esch-sur-Alzette, 39, rue Léon Jouhoux.

R.C.S. Luxembourg B 132.554.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010136653/9.

(100155988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Leicester Square S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 133.332.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 octobre 2010.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2010136654/11.

(100156617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.



MGE Neumunster Siteco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.187.

Extrait des décisions de l'associée unique datées du 12 octobre 2010

- 1. Monsieur Geoffrey NIDD, administrateur de sociétés, né à Londres (Royaume-Uni), le 2 mars 1953, demeurant à F-10140 Mesnil-Saint-Père (France), 16, rue Pré Pitois, a été nommé comme gérant pour une période illimitée.
 - 2. Le nombre des gérants a été augmenté de 2 (deux) à 3 (trois).

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MGE Neumunster Siteco S.à r.l.

Pour Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010136680/15.

(100155986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Circle Moment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 150.338.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010136662/14.

(100156446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Lemanik Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8023 Strassen, 14B, rue des Violettes.

R.C.S. Luxembourg B 44.893.

Les comptes annuels au 31.05.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010136663/10.

(100156666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Lillen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 98.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Référence de publication: 2010136666/10.

(100156488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck